



**CAFECO S.A.**

Cameroon Agriculture And Forest Exploitation Company S.A.

Head Quarters  
OSSING  
B.P : 599 MAMFE  
CAMEROUN  
Tél : (237) 33 12 17 05 / 33 42 80 22  
(237) 33 43 07 11 / 79 53 83 01  
Fax : (237) 33 42 33 69  
Internet: www.wijmadouala.com  
secretariat.cafeco@wijma-cm.com

## POLITIQUE SOCIALE

La société WIJMA Cameroun SA est présente depuis plus de quarante ans dans les activités d'exploitation forestière, de transformation et de commerce de bois au Cameroun.

Dans sa déclaration de politique environnementale, la Direction Générale, s'est engagée :

- 1- A respecter toute la législation forestière.
- 2- A développer la l'implication des populations à la gestion des forêts
- 3- A uniquement se fournir en bois de source légale et à donner la priorité au bois certifié.
- 4- A respecter l'interdiction d'achat des espèces interdites référencées dans l'appendice de la convention internationale sur le trafic des espèces menacées (CITES) et à lutter contre le braconnage.
- 5- A exiger de ses fournisseurs qu'ils respectent un niveau environnemental et social commun.
- 6- A mobiliser son personnel autour de valeurs citoyennes.
- 7- A maintenir la performance et l'efficacité de son système de gestion environnemental et de conservation de la biodiversité.
- 8- A améliorer les conditions de vie de son personnel

La direction de la gestion durable, qui a reçu la mission de suivre, de contrôler et d'améliorer le système de gestion responsable de l'exploitation des ressources forestières a défini la politique sociale de l'entreprise, politique à mettre en œuvre pour garantir le respect des engagements de la direction de l'entreprise.

La politique sociale se divise en deux pôles un interne et un externe.

### **En Interne l'entreprise s'engage à :**

**Mobiliser toutes les ressources humaines de l'entreprise par une gestion du personnel juste et motivante:**

L'entreprise veillera à ce que le processus de recrutement soit fait dans un esprit d'objectivité, de valorisation des parcours professionnels, et d'atteinte des résultats.

Dans la mesure du possible, l'entreprise favorisera l'embauche des ressources camerounaises et locales.

La promotion interne sera encouragée.

Les instances de représentation des travailleurs seront mise en place et encouragées.

Le renforcement des capacités internes intègrera le coaching, les formations et l'apprentissage par la pratique.

L'évaluation des performances permettra de favoriser l'émulation dans un contexte pluridisciplinaire et multiculturel marqué par la quête de l'épanouissement professionnel.

L'égalité des chances sera offerte aux hommes et aux femmes ayant toutes les capacités requises pour assumer des responsabilités dans l'entreprise.

Lorsque le besoin l'imposera, l'expertise externe participera à couvrir des domaines qui ne peuvent être couverts par les compétences internes.

### **Assurer les conditions de vie convenables à tous les salariés et leurs ayants droits:**

Dans les chantiers forestiers et les sites industriels l'entreprise viellera à la présence, la mise en place et au maintien des habitats viables.

L'accès à l'eau potable sera une priorité.

Le transport des travailleurs se fera dans des véhicules adaptés et en toute sécurité.

Elle privilégiera l'accession à la propriété de ses employés.

Les structures de concertation seront organisées en interne pour que les questions se rapportant à l'hygiène, la santé et la sécurité soient analysées et suivies.

L'entreprise s'assurera que les employés et leurs familles bénéficient de soins de santé adéquats.

La question de l'éducation des enfants des travailleurs sera analysée et suivie

L'accès à une alimentation saine et équilibrée sera analysée et organisée partout où le besoin se fera sentir.

La prévention, le traitement et la prise en charge du VIH-SIDA et d'autres pandémies seront toujours inscrites dans les priorités.

### **En Externe, l'entreprise:**

#### **Contribue au maintien des fonctions et usages de la forêt et de l'environnement, pour préserver les droits d'usages légaux des populations.**

La mise en œuvre des plans d'aménagement intégreront la limitation des dégâts sur le relief, les sols, l'eau, la végétation, et la faune.

La participation des populations sera encouragée systématiquement.

Les ressources protégées par la loi, les forêts à haute valeur de conservation, ainsi que celles ayant une importance socio économique et/ou culturelles seront identifiées, documentées et conservées.

#### **Contribue au développement local à travers la fiscalité forestière et des investissements sociaux à caractère communautaire**

L'entreprise s'acquittera de toutes ses obligations fiscales, et informera les parties prenantes de la situation des paiements de la fiscalité forestière.

Elle répondra à toute demande de justificatifs.

154

Les populations locales bénéficieront des retombées de l'activité forestière et industrielle à travers des investissements sociaux volontaires.

Toutes les procédures internes relatives à la réalisation d'ouvrages sociaux impliqueront au mieux les populations dans les choix des projets, l'identification des prestataires chargés de réaliser les projets, et la pérennisation desdits projets une fois cédés aux populations.

### **Œuvrer pour le maintien d'un environnement de paix avec les populations**

L'entreprise travaillera à prévenir et gérer toute situation conflictuelle émergeant du fait de son intervention.

Elle s'assurera qu'un esprit de dialogue permanent est maintenu avec toutes les parties prenantes.

Une typologie des conflits, des doléances et des plaintes sera définie et actualisée de manière qu'avec le concours des administrations locales compétentes, les mécanismes adéquats pour une meilleure gestion des conflits soient adoptés.

L'entreprise ne s'ingérera pas dans des affaires à caractère politique et religieux.

### **Favorise l'implication des populations dans la gestion durable des ressources naturelles et leur accès au processus de prise de décision y relatif.**

Des études sociales seront menées par l'entreprise pour mieux appréhender la complexité de l'environnement social autour des chantiers et des sites industriels.

Les instances de concertations mises en place par l'Etat (Comités Forêts Paysan) ou par les populations elles-mêmes (Comités de Suivi des Plans d'Aménagement), les campagnes de sensibilisations, de formation et d'information permettront de renforcer la connaissance que les populations ont du cadre réglementaire régissant l'activité forestière au Cameroun.

L'entreprise encouragera à travers un système de sponsoring, toute action susceptible de renforcer les capacités techniques, psychologiques et intellectuelles des riverains.

Un accent particulier sera mis sur les populations dites « autochtones » et/ou « minoritaires » afin que celles-ci participent à la gestion des forêts et bénéficient des retombées de celle-ci.

**Le Directeur Général,**



**Mouyenga Valentin**

